

Communiqué de presse

12.03.2021

Le test d'aptitudes pour les études en médecine (AMS) devrait avoir lieu comme prévu

Le test d'aptitudes pour les études en médecine devrait avoir lieu cette année, comme prévu, le 9 juillet 2021. Cela a été décidé par le Conseil des hautes écoles de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) le 25 février 2021 sur recommandation de la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses, swissuniversities. Cette année également, entre 4300 et 4500 participantes et participants au test sont attendus. Le test d'aptitudes pour les études en médecine se déroule de manière décentralisée et simultanément dans 8 lieux de test en Suisse avec plus de 20 locaux de test. swissuniversities est responsable de la mise en œuvre.

Le Conseil des hautes écoles est, conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), l'organe commun politiquement responsable de la Confédération et des cantons pour la coordination du test d'aptitudes pour les études en médecine (AMS). Le test AMS est utilisé par les hautes écoles universitaires avec un nombre de places d'études limité (Bâle, Berne, Fribourg, Tessin, Zurich et EPFZ) pour la sélection des étudiant-e-s aux études en médecine humaine, dentaire, vétérinaire et en chiropraxie.

swissuniversities a été chargée par le Conseil des hautes écoles de préparer et de réaliser le test d'aptitudes pour les études en médecine, planifié au 9 juillet 2021, dans le respect des mesures de protection pour lutter contre le coronavirus. En cas de besoin et sous sa propre responsabilité, swissuniversities peut réaliser une version abrégée du test AMS, à condition que celle-ci ait une signification diagnostique suffisante.

S'il s'avère contre toute attente, en cours de préparation, que le test AMS ne peut pas être mis en œuvre le 9 juillet 2021, swissuniversities en informera la présidence de la CSHE au plus tard d'ici le 7 juin 2021. Cette dernière décidera, le 18 juin 2021, sur la base de la situation actuelle, de reporter le test AMS au 13 août 2021 ou, si cela n'est pas possible, de confier à swissuniversities la sélection des étudiantes et étudiants sur la base des quotas cantonaux du test AMS et des notes de maturité.

Renseignements concernant la décision de la CSHE :

Silvia Studinger, responsable du secrétariat de la CSHE, vice-directrice du SEFRI
Tél. 058 463 26 80, silvia.studinger@sefri.admin.ch

Renseignements concernant l'organisation et la mise en œuvre du test AMS :

Manuel Klaus, responsable médecine, swissuniversities
Tel. 031 335 07 54, manuel.klaus@swissuniversities.ch